



ARRETE N°07/2025

MAIRIE DE VILLIERS LE SEC

5 rue de Paris

95720 VILLIERS LE SEC

☎ : 01.34.71.19.38

mairievillierslesec95720@orange.fr

**ARRETE DU MAIRE
PORTANT DELEGATION TEMPORAIRE DE SIGNATURE
A Monsieur SADIO Moussa
*Conseiller municipal***

Le Maire de la commune de Villiers le sec,
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-18;
Vu l'absence temporaire du maire pour congés du **13 au 24 août 2025 inclus** ;
Considérant la nécessité d'assurer la continuité des affaires courantes de la commune durant cette période ;
Vu qu'aucun adjoint au maire n'est disponible ou susceptible d'assurer cette suppléance,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Monsieur Cyril DIARRA, Maire de la commune de Villiers le Sec (Val d'Oise), donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Monsieur Moussa SADIO, conseiller municipal de la commune, pour prendre toutes décisions et signer toutes les pièces et documents relatifs à la bonne marche des services durant son absence du 13 au 24 août 2025 inclus ;

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera affiché et transcrit au registre des arrêtés de la commune.

Ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles
- Monsieur le Comptable Public de la collectivité
- A la police pluri communale de Viarmes
- A l'intéressé

Fait à Villiers-Le-Sec, le 04/08/2025

Le conseiller municipal,

Moussa SADIO


Le Maire,

Le Maire,


Cyril DIARRA


Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.